

Entrer à Sciences Po. par la filière *Convention d'Éducation Prioritaire*

Liens

<http://www.sciences-po.fr/portail/>

<http://admissions.sciences-po.fr/en/node/49>

<http://www.ac-noumea.nc/entravenir/>

Coordonnateur au lycée du Grand Nouméa : Jean-Denis Vincent, professeur de SES

Comment entrer au Collège universitaire de Sciences Po ?

Deux voies de recrutement existent actuellement :

- La filière par concours, fin juin, après les épreuves écrites du baccalauréat en France métropolitaine.
- La filière Convention d'Éducation Prioritaire : Plus de 70 établissements classés en zone d'éducation prioritaire ont signé cette convention. Cinq établissements de Nouvelle-Calédonie ont intégré ce dispositif. Tous les lycéens de classe Terminale, quels que soient leurs résultats scolaires et leur série, peuvent se porter candidat.

La procédure d'admission est particulière. Elle se fait en deux étapes : l'admissibilité et l'admission.

Admissibilité et admission par la filière CEP

Étape 1 : l'admissibilité par la filière CEP

Dans le cadre de la voie de recrutement par la CEP, l'épreuve d'admissibilité repose d'abord sur un travail réalisé par le candidat à partir d'un dossier de presse sur un thème d'actualité. Ce travail est présenté à l'oral.

Le dossier de presse

Le dossier de presse est constitué de trois productions réalisées à l'aide d'un programme de traitement de textes :

- 1^{ère} composante : la sélection d'articles de presse

Le candidat réunit des articles de presse sur un sujet (un thème) de son choix pris dans l'actualité. Cette sélection est constituée d'articles publiés pendant six semaines entre le lundi 3 mai et vendredi 11 juin 2010.

- 2^{ème} composante : la note de synthèse

À partir de cet ensemble d'articles, le candidat élabore une synthèse de l'ordre de deux pages maximum dans laquelle il met en relief les différentes approches journalistiques d'un même sujet.

- 3^{ème} composante : la réflexion personnelle

Cette rédaction est de l'ordre de trois pages maximum. Au candidat de faire preuve d'esprit critique et d'analyse, de perspicacité et d'engagement, en produisant une réflexion personnelle à partir de la sélection d'articles et de la synthèse.

Chaque élève choisit un tuteur parmi les enseignants du lycée pour l'accompagner dans ce travail. Le dossier final réunissant ces trois composantes doit être remis à l'Administration du lycée dans la semaine du lundi 12 juillet au vendredi 16 juillet 2010.

L'épreuve orale d'admissibilité

L'épreuve orale d'admissibilité se déroule au lycée en présence d'un jury dans la semaine du lundi 23 août 2010 au vendredi 27 août 2010. Le dossier de presse est le support de cette épreuve.

"Ce travail est présenté à l'oral à plusieurs enseignants et au Proviseur de l'établissement ou son représentant. Les enseignants de chaque lycée constituent une liste de candidats admissibles. L'admissibilité des candidats est décidée par les équipes enseignantes de chaque lycée partenaire, qui sont les plus à même d'apprécier leurs qualités et capacités, leur potentiel et leur mérite."

En Nouvelle-Calédonie, ce jury d'admissibilité sera composé de trois à quatre personnes qui peuvent être le Chef d'établissement, des professeurs, des représentants de la haute administration locale, des chefs d'entreprises, des élus calédoniens, des représentants des instances coutumières.

Étape 2 : l'admission par la filière CEP

L'épreuve d'admission est réservée à ceux qui ont franchi la première étape de l'admissibilité et qui ont réussi le baccalauréat à l'issue des épreuves du premier groupe (donc sans rattrapage au second groupe).

L'épreuve d'admission se tiendra à Paris fin entre le lundi 29 novembre et le vendredi 3 décembre 2010 devant une commission composée de trois personnes (un universitaire, un représentant d'une grande entreprise, un haut fonctionnaire ou une personnalité). L'entretien d'une trentaine de minutes est un *"oral de réflexion"* permettant au candidat de *"mettre en valeur sa personnalité, sa curiosité intellectuelle, ses qualités de discernement, de raisonnement et d'argumentation"*. Lors de l'épreuve d'admission, la majeure partie de l'entretien concerne le parcours de l'étudiant ou des questions de société ou d'actualité qui ne sont pas forcément liées au thème du dossier de presse."

Les élèves admissibles devront rédiger une **lettre de motivation**, joindre à leur dossier de candidature le dossier de presse tel qu'il a été présenté au jury d'admissibilité, une copie de bac blanc (philosophie, sciences économiques et sociales, histoire-géographie), les bulletins trimestriels de la Seconde à la Terminale et les résultats obtenus à l'issue du 1^{er} groupe d'épreuves du baccalauréat.

Le déplacement pour les admissibles est pris en charge par l'État. Les institutions publiques et privées (entreprises qui parrainent les candidats, Maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris...), encadreront les élèves et veilleront à leur hébergement pendant cette période de concours à Paris. À l'issue des épreuves, les élèves reviendront en Nouvelle-Calédonie pour les vacances d'été austral.

Comme l'*admission n'est valable que pour l'année universitaire qui suit immédiatement la décision du jury*, les candidats définitivement admis repartiront à Sciences Po Paris en février 2011.

Quelques dates importantes après l'admission :

- février-juin 2011 : quatre à cinq mois d'intégration à Sciences Po ;
- juillet-août 2011 : stage en entreprise tutrice ;
- septembre 2011 : entrée en première année d'études à Sciences Po.

La Maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris se chargera de l'accueil des admissibles. Des bourses seront attribuées pour permettre le financement des études.